LILLE

Nominations universitaires. — *Faculté de médecine et de pharmacie de Lille.* — M. Coppens est maintenu, pour l'année scolaire 1887-1888, dans les fonctions de chef de clinique chirurgicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

Faculté des sciences de Lille. — M. Lagache (Henri), bachelier ès-sciences, est nommé préparateur de chimie industrielle à la Faculté des sciences de Lille, en remplacement de M. Cannisalé, démissionnaire.

Faculté de médecine et de pharmacie de Lille. — M. Lepage (Léon-Jules) bachelier ès sciences, est nommé aide préparateur de physiologie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, en remplacement de M. Wallez, démissionnaire.

M. Tavernier, aide de clinique des maladies syphilitiques à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, est délégué, en outre, jusqu'au 31 octobre 1888, dans les fonctions d'aide-préparateur.

Lycée de Tourcoing. — M. Evrard, licencié ès sciences physiques, maître répétiteur (2e classe) au lycée de Tourcoing, est nommé préparateur de physique (4e classe) audit lycée. — M. Cochet, licencié ès sciences physiques, ancien aspirant répétiteur au lycée de St-Quentin, est nommé maître répétiteur (1re classe) au lycée de Tourcoing, en remplacement de M. Rigot en congé d'inactivité. — M. Trouillet, licencié ès sciences mathématiques, maître répétiteur stagiaire au lycée de Tourcoing, est nommé maître répétiteur (2e classe) audit lycée.

Lycée de Lille. — M. Dubrulle, licencié ès sciences naturelles, maître auxiliaire au lycée de Douai, est transféré en la même qualité au lycée de Lille et prorogé dans ses fonctions pendant l'année scolaire 1887 1888.

MM. Guillemant, Lennel, Charpentier et Bourgeot, maîtres auxiliaires au lycée de Douai, son transférés en la même qualité au lycée de Lille.

Sont nommés, pour les années scolaires 1887-1888 et 1888-1889, maîtres auxiliaires au lycée de Lille : MM. Sauguinet, bachelier ès-sciences, boursier de licence près la Faculté des sciences de Lille ; Dauven, bachelier ès-lettres, boursier de licence près la Faculté des lettres de Lille, Hay, bachelier ès-lettres boursier de licence près la Faculté des lettres de Lille.

Sont nommés, pour l'année scolaire 1887-1888, maîtres auxiliaires au lycée de Lille : MM. Albaux, boursier de licence près la Faculté des sciences de Lille; Carrez, boursier de licence près la Faculté des sciences de Lille; Courcot, boursier de licence près la Faculté des sciences de Lille; Dufour, boursier de licence près la Faculté des sciences de Lille; Swynghedauw, boursier de licence près la Faculté des sciences de Lille.

La Franc-Maçonnerie. — Les Loges de Lille, dont font partie quelques habitants de Roubaix et de Tourcoing, sont au nombre de deux, l'une et l'autre pratiquant le Rite Ecossais : 1° le *Réveil du Nord*, dont le Vénérable est le F.·. Emmanuel Sacreste, local des séances au Contour de l'Hôtel-de-Ville, réunion chaque samedi; 2° la *Fidélité*, dont le Vénérable est le F.·. Etienne Bertrand, local des séances à l'hôtel de la Prévoyante, rue de Lens, réunion chaque samedi.

Ces deux Loges ont *au dessus d'elles* un Chapitre de Rose-Croix, la *Fidélité sub Rosa*, fondé en 1882, dont le président ou Très Sage est le F.·. Staes-Brame médecin à Croix, et ce chapitre à son tour, a *au-dessus de lui* un Aréopage de chevaliers Kadosch, fondé en 1884, la *Fidélité ad Superum*, dont le président ou Grand Maître est le F.·. Giard, sénateur. Les réunions du Chapitre et de l'Aréopage *n'ont pas toujours* lieu à jour fixe.

L'Aréopage reçoit ses instructions de la suprême Loge...

Voilà comment les frères Maçons ne savent pas toujours à qui ils obéissent.

Le général Faidherbe. — On lit dans la *Patrie* :

« Depuis la nouvelle loi sur les incompatibilités, le général Faidherbe ne peut rester en même temps sénateur et grand chancelier de la Légion d'honneur.

» Il abandonne en conséquence le mandat qu'ont lui *des électeurs du Nord pour se consacrer uniquement* à ses fonctions de grand chancelier.

» Quand nous disons « se consacrer uniquement » c'est une manière de parler, car l'état de santé du général est tel qu'il ne peut prendre part, que dans une très faible mesure, aux travaux de la grande chancellerie. »

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

DÉMÉNAGEMENT

« Mon gendre, *nous filons! Gardez-vous d'oublier*
« Tous les cadeaux de prix qu'on a pu nous donner.
« Emportez mon billard, aussi mon parapluie,
« Mais, entre maint objet nécessaire à ma vie,
« Surtout n'oubliez pas, dessus mon lavabo,
« Mon Savon commerce des Princes du Congo.»

30734d VAISSIER frères, Roubaix-Paris.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — *Les Pêcheurs de perles.* — Cet opéra en trois actes, paroles de Cormon et Michel Carré, musique de Bizet, a été représenté, pour la première fois, au Théâtre-Lyrique en 1863. La première d'une œuvre qui rompait avec la formule consacrée, qui dédaignait la mode du temps, et qu'on prétendait entachée de wagnérisme, n'obtint pas ce qu'on peut appeler un succès. Après dix-huit représentations, les *Pêcheurs de perles* furent abandonnés et la partition alla rejoindre dans les cartons, tant d'autres qui l'avaient précédée.

La première scène de la Belgique, le théâtre de la Monnaie à Bruxelles, résolut tout dernièrement de tirer de l'oubli le nom de Bizet, en montant *Les Pêcheurs de perles*, sur qui s'appesantissaient tant de préventions : le resultat a dépassé les espérances.

Sans vouloir donner une analyse détaillée de la pièce, nous en dirons le sujet en quelques mots. Il est utile de constater d'abord que la conception du livret est étrange; c'est imité des Romains.

La scène se passe dans l'île de Ceylan. Une sorte de vestale indienne est chargée de se tenir sur le haut d'un rocher qui domine la mer et doit implorer les divinités propices, pendant que les *Pêcheurs de perles* vaquent à leurs occupations. C'est Leila qui a été choisie pour remplir cet office. Toujours voilée, elle ne peut, sous peine de mort, se laisser approcher par aucun mortel. Zurga et son ami Nadir l'ont déjà rencontrée et tous les deux sont épris de sa beauté. La nuit venue, Leila, sur son rocher, se croyant seule, relève son voile et se met à chanter.

Mais Nadir l'entend, reconnaît sa voix et l'aborde. On les surprend et, après la loi, tous deux vont mourir. Zurga, que les pêcheurs ont reconnu comme chef, voudrait sauver les jours de son ami, mais la jalousie l'emporte sur l'amitié. Leila l'implore et lui remet un collier qui lui rappellera une circonstance, *dans laquelle* il a dû la vie à l'intervention de la pieuresse. C'en est fait, Zurga se dévoue, il met le feu aux cabanes des pêcheurs et à la faveur de l'incendie, Nadir et Leila se sauvent. Les pêcheurs tournent leur fureur contre Zurga, c'est lui qui est sacrifié.

Bizet a traité cette donnée dans les formes du grand opéra et dans le style des principaux représentants de l'école moderne. On peut remarquer, dans le premier acte, un duo d'un grand caractère pour baryton et ténor. Il est fait à la manière de Félicien David, et anime d'un grand sentiment de poésie. La mélodie : *Je crois entendre encore* est d'un effet très gracieux. Dans le second acte, le duo de Nadir avec Leila, le grand air de Zurga, sont de jolis morceaux. L'instrumentation est travaillée et les réelles beautés qui sont semées dans la pièce, font oublier facilement les quelques faiblesses qui peuvent se rencontrer dans cette œuvre de jeunesse.

Dans l'interprétation de cet ouvrage, nos artistes se sont fait applaudir. M. Soum est toujours le beau chanteur que nous connaissons; la plus grande part du succès lui revient. M. Alvarez, bien disposé, nous a néanmoins paru un peu gêné dans quelques scènes, et Mlle Boyer, malgré toute sa bonne volonté, et le talent qu'il serait puéril de lui contester, est restée dans l'ombre. Question de rôle probablement.

M. Geoffray a passé *inaperçu* dans son personnage de *Nourabad*. OCTAVE

Prévoyants de l'Avenir. — Voici le programme du concert qui sera offert, lundi, à l'Hippodrome, par les *Prévoyants de l'Avenir* :

1. La Fanfare Delattre, *Les Francs Juges*, Berlioz; 2. M. Victor Minssart, grand air d'*Hérodiade*, Massenet; 3. MM. Koszul et Meyer, rapsodie hongroise, Litz; 4. Mlle Marie Salembier, air de *Lakmé*; 5. La Bohême artistique, *Andalouse*, jolie valse inédite. X.; 6. M. Inglebert, pasquille roubaisienne, X.

Conférence par M. F. La Garrigue, de Paris, secrétaire général du comité central des *Prévoyants de l'Avenir*.

1. Le Choral Nadaud, les *Emigrands Irlandais*, Gevaert; 2. Mlle Marie Salombier, valse du *Pardon de Ploërmel*, Meyerbeer; 3. MM. Koszul et Meyer, *Bacchanale*, Saint-Saens; 4. M. Minssart, grand air du *Philtre*, Auber; 5. La Bohême artistique, la *Gondola*, valse, Schrevère; 6. M. Bouron, *Adam et Eve*, monologue, X.

Une soirée vocale et instrumentale, organisée par un groupe de chanteurs de genre, avec le concours de M. Louis D..., comique, aura lieu, dimanche 15 janvier, à 6 heures et demie, chez M. Auguste Debodenance, cabaretier rue Decrème, au profit d'une famille nécessiteuse. Il y aura une tombola.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES. — *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Bouché, curé de Douzies, décédé le 16 décembre.

Il était né en 1835 au Cateau.

— *Nominations.* — M. l'abbé Harlez, curé à Sains, est transféré à Aubigny-au-Bac ; M. l'abbé Maricelle, curé à Boussu-les-Walcourt, est transféré à Sains; M. l'abbé Lantoine, vicaire à Nesnain, est transféré à Berlaimont ; M. l'abbé Parsy, vicaire à Noyelles, est transféré à Roubaix (Saint-Sépulcre); M. l'abbé Jansoone, vicaire de Roubaix (Saint-Sepulcre), est transféré à Lille (Saint-Etienne).

— *Ordinations.* — Samedi matin, ont été ordonnés prêtres par Mgr l'Archevêque de Cambrai :

MM. Cattelin Henri, de Boussières; Gabriel Albert, de Douai; Ségard Georges, de Roubaix; Delbecque Auguste, d'Armentières; Salembier Alfred, de Leers; Tnuliez Edouard, de Wambaix, Trouillet Henri, de Bousies; Delnatte Paul, de Wattrelos.

Grardel Henri, de Fretin; Debaudringhien Emile, de Wattrelos; Deboudt Constant, de Bambecque; Horain Aimé, de Neuville; Vandenbussche Albert, d'Audezeele; Permandt Victor, de Dunkerque; Duhen Victor, de Brunémont; Evrard Jules, de Merville; Peers Paul, de Roubaix; Maufroid René, de Sars-Poteries; Dutouquet Henri, de Valenciennes; Deschamps Auguste, de Lille.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 17 décembre 1887

Présidence de M. HEDDE

Un vol de mille francs. — La femme Léa Blique, demeurant dans la rue de l'Epeule à Roubaix, avait un mari jaloux et brutal qui fouillait les meubles pour y trouver l'argent nécessaire à ses coplenses libations. Une somme de mille francs, provenant des petites économies qu'elle avait faites au cours de son premier mariage, (la femme Blique, ayant eu le malheur de perdre son premier mari, a contracté une nouvelle union) était loin d'être en sûreté dans un pareil intérieur, c'est plutôt enfer qu'il faudrait dire.

Quand son mari la battait, un sieur Scrève du voisinage, ouvrier sellier, venait à son secours, et s'était attiré ainsi la confiance de madame Blique.

Elle alla donc, le 15 octobre *dernier*, trouver son aimable voisin et lui remit la somme de mille francs, en lui disant : « mon mari me prendrait cet argent s'il savait que j'en suis propriétaire, j'ai confiance en vous, gardez-le. Je viendrai le chercher un de ces jours. »

Le 1er novembre, Scrève quitta Roubaix et, pendant quelques jours, on n'entendit plus parler de lui. Léa, inquiète, courut chez M. Decarpentries, commissaire de police. Elle lui fit part de sa confiance aveugle et du dépôt qu'elle avait confié. Elle invoqua le témoignage de la femme de Scrève, qui avait assisté à la remise des mille francs. L'enquête découvrit que Scrève demeurait, à Lille, rue de Flandre, dans sa famille. Il fut arrêté.

Scrève nia énergiquement les faits qui lui étaient reprochés.

Il prétendit que la femme Léa Blique l'accusait du vol de mille francs, pour se dégager vis-à-vis de son mari, qui exigeait d'elle la remise de cette somme, et qu'elle avait profité, de son départ de Roubaix, pour donner quelque vraisemblance à ses allégations. Quant à sa femme, elle le soutenait par dépit et mécontentement de son départ, car il était allé chercher de l'ouvrage ailleurs sans l'avertir. Au surplus, il prétendait que la femme Blique s'était contredite, au cours de l'instruction. Sa plainte énonçait que ces mille francs volés lui avaient été remis, quinze jours auparavant, par sa mère, qui demeure au Blanc-Seau.

Or, il fut constaté qu'elle n'avait touché que 500 fr. six mois auparavant. Elle prétendait que les 1,000 fr. se composaient de 950 francs en pièce d'or de 20 fr. et de 50 francs en pièces de 5 francs; or, il était impossible de former 950 francs avec des pièces de 20 fr. Elle disait d'abord que l'argent avait été remis sur le seuil de la porte, puis ensuite qu'il avait été remis dans l'intérieur de la maison.

Vis-à-vis de ces contradictions, et surtout de l'article du Code civil qui déclare que la preuve des dépôts dépassant cent cinquante fr. ne peut être établie que par écrit, le tribunal acquitte le prévenu, après une habile plaidoirie de son défenseur Me Petit.

Un conducteur-fleur de Roubaix, avait fait une observation au sieur Desmedt, rattacheur. Ce *dernier, furieux*, se précipita sur lui et le fit tomber sur le métier. Il est condamné de ce chef à vingt jours de prison.

Le cabaretier Ghetem, de la place Notre-Dame à Roubaix, a surpris deux gamins qui volaient dans le comptoir. Léon Back et Cuvelier sont, tous deux condamnés, le premier, qui fait défaut, à 3 mois, le second à 8 jours.

Un horloger de la rue du Tilleul avait reçu, en 1884, une montre à arranger. Il la porta au mont de piété et disparut avec l'argent produit par le dépôt. Condamné par défaut à six mois de prison, il a fait opposition à l'audience de ce jour. Il est condamné à 4 mois.

Croix. — Le sieur Maquet, maçon à Croix, s'exprime de la sorte : « Le 16 d'août, j'ai été boire une chope au *Grand Cerf*. Je rencontre Ficelle et je lui offre une chope. Il me répond : « Tu es un vaurien et un fainéant. » Je lui porte la main sur la figure en lui disant : « Baise la main d'un vaurien. » Une dispute s'en suit. Nous tombons, tous les deux, dans les chaises de l'estaminet. Six semaines après, Ficelle meurt.

On m'accuse de ce fait. Pourtant, le docteur constate que la mort ne provient pas de la scène à laquelle j'ai été mêlé. M. le médecin légiste, docteur Bayart, a fait l'autopsie et, dans un rapport détaillé, explique, avec l'autorité que lui donne sa longue expérience, que le malade a succombé à la suite d'une maladie interne, qui n'a aucun rapport avec les coups reçus.

C'est le *motif* pour lequel le tribunal ne condamne Maquet qu'à une amende de cinquante francs, après une plaidoirie de Me Catelle. MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La rue Nain

Roubaix, le 17 décembre 1887.

Monsieur le directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je profite de l'hospitalité généreuse que vous accordez à tout correspondant, dans votre journal, pour vous prier de bien vouloir insérer la lettre suivante, un peu longue peut-être, mais dont je vous remercie à l'avance.

J'ai lu, dans le compte-rendu de la séance du 16 au Conseil municipal, que l'honorable M. Buisine, emporté par un sentiment de reconnaissance ou l'admiration, à l'égard de Mme Boucicaut, avait demandé l'urgence, sur une proposition qu'il émettait pour donner le nom de « rue Boucicaut » à la rue Nain, et il appuyait sa proposition sur le peu de signification attachée à ce nom.

Je prendrai la confiance de faire remarquer, à M. Buisine, que bien d'autres rues, et dans le centre commercial, n'ont pas plus de signification que la nôtre, qui en a peut-être une très interessante, si on remontait à l'origine, telles que les rues des Lignes, du Pays, etc. et que, depuis 15 ans, la rue Nain a subi des changements très préjudiciables : rue Nain d'abord, rue du Chemin de Fer ensuite, et, enfin, rue Nain à nouveau.

On crée tant de rues nouvelles, à l'une desquelles il est facile de donner le nom de « rue Boucicaut ». Les modifications ne sont pas toujours des améliorations.

Bien que faible avocat, j'espère néanmoins que la cause de notre rue, mise en délibéré, sera gagnée, et que le Conseil ne changera pas son nom d'ici *longtemps*.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Un habitant de la rue Nain.

BELGIQUE

Templeuve. — Un marchand colporteur de Blandain, nommé Caplette, a été arrêté, près du bois de Dosmez, par un individu qui n'a pas été reconnu.

Il a reçu, à la tempe, un coup de casse-tête et on lui a enlevé une centaine de francs.

Aux cris qu'il poussait, M. Isaïe Delattre est accouru et le malfaiteur a pris la fuite.

M. Caplette a été ramené chez lui sur sa voiture.

Terrible drame à Charleroi. Une tête fendue. — Vendredi soir, un nommé Decrem, âgé de 32 ans, a fendu la tête à un de ses locataires, Borremacker.

L'ébéniste, qui ne pouvait payer son terme était sorti avec sa femme, pour aller chercher un autre quartier; au moment où ils rentraient, vers le soir, dans la maison ; la porte de l'estaminet s'ouvrit soudain et Decrem en est sorti, suivi de ses deux ouvriers, et entraîna Borremacker près du comptoir, saisit une hache, dont il asséna un coup sur la tête du malheureux ébéniste, qui tomba, baigné de sang

Borremacker est à l'agonie et Decrem est arrêté.

Tentative d'assassinat suivie de suicide. — M. Nicaise, cultivateur de Marches-les-Ecaussinnes, avait pris à son service un nommé Edouard Bois-d'Enghien. La conduite de celui-ci devint si intolérable que l'entrée de la maison lui fut interdite.

Hier donc, vers 3 1/2 heures, dès que Mme Nicaise, la belle-fille du cultivateur, vit arriver Bois-d'Enghien, elle ferma à clef la porte de la maison ; d'Enghien essaya d'entrer ; ne pouvant y parvenir, il crut que quelqu'un tenait la porte. Furieux, il alla chercher son fusil dans la grange, et fit feu.

» Bois-d'Enghien, croyant avoir tué quelqu'un, s'appliqua aussitôt le canon de son fusil sous le menton et se fit sauter la mâchoire. Un médecin a prodigué ses soins au blessé, mais vers 7 heures il est mort, après avoir enduré d'horribles souffrances. »

Liège. — Au 21e tirage au sort de l'emprunt de 1879, qui a lieu le 15 décembre, à l'Hôtel-de-Ville, les obligations suivantes sont sorties et ont droit aux primes ci-après :

Le numéro 117.471 gagne 15.000 fr. Le numéro 134.192 gagne 1.000 fr. Le numéro 11.079 gagne 500 fr. Les numéros 72.998 et 110.553 gagnent 250 fr. Les nos 1.109 3.743 5.212 6.141 7.533 12.906 14.561 14915 15.874 22.767 25.463 27.139 27.640 29.384 29.534 33585 40.193 52.067 53.712 54.768 67.839 75.778 82.399 83439 84.075 86.623 89.696 93.070 98.984 99.923 100475 103225 106.598 108.927 112.435 125.250 130.477 134.755 89,046 130.763 sont remboursables par 150 francs.

Prix du pain pour servir de règle aux boulangers. Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers debié roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.29 c. Pain de deuxième qualité, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 31,65. Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.34 c. Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur première qualité, le pain de 125 grammes est taxé à 0.4.375; les deux pains, à 8.750; les quatre pains, à 17.500; les huit pains, à 35 c. Fait à l'*Hôtel de la Mairie de Roubaix*, le 14 déc. 1887

Le Maire de Roubaix, A. FAUDRETTES, adjoint.

ETAT-CIVIL *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 17 décembre.* — Louise Vernier, rue du Curoir, 8 — Adolphe Dannequin, rue Beaurepaire, cour Jenart, 3 — Rodolphe Bayens, quai de Dunkerque. — Clémence Cordron, rue Pellart, cour Derville, 6. — Hortense Everaert, rue Jacquart, cour Masurel, 17. — Louise Morillon, rue de la Gare. — Adolphine Daubrenelle, Hôtel-Dieu. — Marie Smeyer, rue de l'Ouest, 2. — Marie Leman, rue du Fort, 36. — Georges Pennel, rue d'Hem, 94. — *Mariages du 17 décembre.* — Jules Lauridan, 24 ans, mécanicien à Croix, et Virginie Cabaret, 24 ans, modiste, rue Jacquart, 50. — Arthur Decottignies, 25 ans, ferrureur, rue Bernard, 35, et Aurélie Marcy, 24 ans, bobineuse, rue de Flandre, cour des Douze Ballots, 7. — Hubert Delmotte, 24 ans, plieur, rue des Arts, 158, et Sophie Hart, 24 ans, piqurière, rue de Toulouse, 17. — Hippolyte Prudhomme, 35 ans, dégorgeur, rue Saint-Jean, 7, et Elisa Leclercq, 22 ans, piqurière, rue Saint-Jean. — *Déclarations de décès du 17 décembre.* — Marie Robbrecht, 1 an, rue de la Guinguette, 23. — Jeanne Delesalle, 2 mois, rue du Parc, 32 — Auguste Duchaussoir, 3 mois, rue de Mouveaux cour Frère, 5. — Pierre Thibaut, 78 ans, rentier, rue Lacroix, 44. — Lieven, présenté sans vie, rue des Anges, maisons Debreyne. — Adolphe Dupriez, 37 ans, maître terrassier, boulevard de Beaurepaire. — Diane Respel, 1 an, rue de la Vigne, cour Delplanque, 5 — Angèle Lavallard, 1 mois, rue Charlemagne, maisons Castel.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 17 décembre.* — Edmond Vandepoutte, rue Saint-Eloi. — Sidonie Vandenberghe, rue Louage. — Hyacinthe Rigant, à la Marlière. — Jean Losfeld, à la Marlière — Julia Devernier, au Blanc-Seau. — Marie Decubre, rue de Renaix. — Michel Degallaix, rue du Calvaire — René Duforest, rue Sainte-Germaine — Henri Scalbert, rue Becquel. — *Mariage* — Alphonse Devos, 24 ans, ébéniste, et Berthe Ronse, 23 ans, cuisinière. — *Déclarations de décès du 17 décembre.* — Fortune Soetens, 2 mois, rue du Cœur-Joyeux. — Louis Selosse, 71 ans 8 mois, boulanger, *Place Thiers*. — Jean Hollebecq, 83 ans 10 mois, sans profession, rue de la Cloche. — Florimond Crevits, 79 ans 2 mois, sans profession, rue de Lille, aux Petites-Sœurs des Pauvres — Justine Delvoye, 9 ans, rue Jacquart. — Pierre Callens, 63 ans, sans profession, au Blanc Seau,

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 10 au 17 décembre* — Lucie Breyne, au Bois. — *Déclarations de décès du 10 au 17 décembre.* — Henri Lefebvre, 70 ans, au Crumesse. — Desiré Deman, 20 ans, rue de Linselles.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille THIBAUT-SADIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Joseph THIBAUT, décédé à Roubaix, le 16 décembre 1887, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébré le lundi 19 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 3 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 20 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Lacroix, 44

Les amis et connaissances de la famille CALLENS-WATTEEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre CALLENS, décédé au Blanc-Seau (Tourcoing), le 17 décembre 1887, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 courant, à 9 heures, en l'église du Blanc-Seau. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard d'Armentières, 59.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 19 décembre 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Firmin MATHON, époux de Dame Rosine GRIMONPONT, décédé à Roubaix, le 15 novembre 1887, dans sa 86e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 19 décembre 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Armand CAMBRAY, époux de Dame Marie RENARD, décédé subitement à Roubaix, le 17 novembre 1887, dans sa 30e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 19 décembre 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Honorine WILMOT, décédée à Lille, le 21 novembre 1887, dans sa trente-et-unième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 20 décembre 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Placide-Joséphe RUCHON, veuve de M. Edouard HOVINE, décédée à Roubaix, le 19 novembre 1887, dans sa 72e année, administrée des Sacrement de notre mère la Sainte-Eglise. — Vous êtes prié d'assister à l'Obit que la Confrérie de Notre-Dame du Perpétuel Secours fera célébrer en l'église Saint-Sépulcre, le mercredi 21 décembre, à 8 heures, et à l'Obit que la Confrérie de Notre-Dame des Sept Douleurs fera célébrer en l'église Notre-Dame, le mercredi 28 décembre, à 7 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 19 décembre 1887, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Pierre-Jean-Baptiste DECLERCQ, veuf de Dame Amélie MASSCHELIN, décédé à Roubaix, le 19 novembre 1887, dans sa 74e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 20 décembre 1887, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Dame Louise-Marthe Marie MOTTE, épouse de M. Henri DESTOMBES, décédée à Roubaix, le 18 novembre 1887 dans sa trente-et-unième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 19 décembre 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Dame Stéphanie PLATEAU, épouse de Monsieur Auguste DESCHEPPER, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1886, à l'age de 49 ans et 6 mois, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

TROPPMANN

L'ASSASSIN DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

(Suite. Voir le *Journal de Roubaix* du 5 décembre)

VII

Le septième cadavre

Que sont devenus Jean et Gustave Kinck ? Où sont-ils ? Comment se fait-il qu'ils ne donnent pas de leurs nouvelles ?

La réponse à ces deux questions allait être faite pour l'un des deux tout au moins.

Et comme tout est extraordinaire dans cette affaire sans précédent et qui, je l'espère, restera sans équivalent, c'est à quelques pas à peine de la fosse de la famille que l'on allait découvrir le cadavre de Gustave Kinck.

Oui, dans ce même champ piétiné depuis huit jours par des milliers et des milliers de curieux.

Nous avons dit que c'était un lieu de pèlerinage fréquenté par les Parisiens de tous les quartiers et de tous les mondes. Plus de cent voitures de maîtres y venaient tous les jours.

Les habitants de Pantin avaient pris à peu près possession de ce que l'on continuait à appeler le champ Langlois, bien qu'en réalité la terre labourée où avaient été enterrées les victimes appartint à madame veuve Meignien. M. Langlois ne possédait que la pièce de luzerne précédant cette terre.

Comme toujours à Paris, les camelots avaient profité de l'occasion pour faire leur métier et vendre des objets de colportage ; partout où la foule se porte il y a de ces bateleurs qui sortent on ne sait d'où et offrent aux badauds des objets innommés qui finissent toujours par tenter quelqu'un.

Des marchands de fruits et de bonbons, des tireuses d'oublies, etc., etc., des chanteurs, des joueurs de violon, etc., transformaient les alentours en champ de foire.

Néanmoins, on peut maintenir l'appellation de pèlerinage dont je me suis servi.

A la place où avait été creusée la fosse, une sorte de palissade grossière faite de planches et de lattes avait été dressée pour protéger ce lieu, comme une tombe pieusement gardée.

Trois croix étaient plantées, une grande apportée par les Frères de l'Ecole chrétienne de Pantin et deux plus petites.

Sur la plus grande croix, un des habitants bien intentionné, mais d'une instruction très sommaire, avait mis cette inscription :

LE 20 SAITAMBRE
A ÉTÉ DÉCOUVERTS LES CADAVRES
DES SI PERSONNES
REGRETTÉ DE TOUT LE MONDE

Depuis le lendemain de la découverte des six cadavres de la famille Kinck, le champ du crime avait été tellement piétiné qu'il ressemblait à une chaussée.

On l'avait examiné de tous les côtés, centimètre par centimètre pour ainsi dire ; comment se fait-il qu'on n'ait pas trouvé plus tôt le septième cadavre ?

Mystère, mais c'est ainsi.

Toujours est-il que le dimanche 26 septembre, le lendemain de l'arrivée de Troppmann à Paris, par une belle après-midi qu'égayait le soleil, les visiteurs étaient plus nombreux encore que d'habitude au champ de Langlois.

Passe un boucher suivi de son chien.

Le chien s'arrête.

Le boucher l'appelle.

Le chien ne bouge pas ; il reste en arrêt, flairant, remuant la queue avec force.

Le boucher s'approche ; il essaie d'écarter son chien qui résiste ; il frappe la terre avec son bâton ; la terre rend un son mat et sourd, à ce qu'il lui semble.

Un secret pressentiment l'agite. Il appelle ; on accourt ; on soulève la terre.

Après quelques coups de pioche, on découvre une main qu'entoure un mouchoir rouge, puis on met à découvert un cadavre horriblement mutilé, dont les plaies ouvertes sont souillées de sang caillé et de terre humide.

Les mains sont repliées sur le dos.

La face est tournée du côté du sol fangeux ; un couteau de cuisine est resté figé dans le cou.

Ce couteau est semblable à celui qui a été trouvé dans le champ, la lame ici, le manche plus loin, le jour de la découverte des six premiers cadavres.

Pendant que l'exhumation se faisait, la nouvelle s'était répandue dans Paris avec une rapidité vertigineuse ; le maire, le commissaire de police de Pantin, le docteur Lugagne étaient accourus sur les lieux, amenant des gendarmes et ayant requis des soldats pour maintenir la foule; c'était d'autant plus nécessaire que la chaleur était très forte et que plusieurs personnes s'étaient évanouies, les unes suffoquées par la terreur, les autres impressionnées par les émanations fétides qui s'élevaient du cadavre en putréfaction.

Les gendarmes et les soldats, venus du fort d'Aubervillers, eurent grand'peine à faire faire de la place autour du cadavre que, malgré tout, on voulait voir. Les curieux, refoulés, renversèrent les palissades et les croix élevées sur le lieu des premières fosses.

La place étant libre, M. le docteur Lugagne peut procéder au pénible travail d'appropriation du cadavre ; avec les plus grandes précautions il dégage les mains, puis retourne le corps ; la figure ayant été lavée, un tout jeune homme apparaît, imberbe, les cheveux châtains ; à n'en pas douter, c'est le malheureux Gustave Kinck ; comme ses frères, il avait un tricot et des bas de laine ; il était vêtu d'un paletot rayé brun et noir et d'une casquette en drap à carreaux bruns et violets il avait un pantalon dont les boutons portaient la marque : *Thomas, tailleur à Roubaix* ; le tout maculé de sang et de boue, dans un état de saleté et de puanteur dégoûtant.

Mais les représentants de la justice, il faut leur rendre cet hommage, ont le courage d'imposer silence à la répugnance instinctive qui est naturelle à tout homme.

La découverte du septième cadavre avait eu lieu à midi et demi ; à deux heures, M. Dupré-Lassalle, procureur impérial ; M. Drouet-d'Arcq, juge d'instruction; M. Claude, chef de la police de sûreté, arrivaient sur le champ de Pantin et procédaient aux premières constatations.

De l'examen médico-légal sommaire, il est résulté que Gustave Kinck a dû soutenir une lutte terrible contre l'assassin que tout le monde a désigné : Troppmann !

M. Lugagne émit l'opinion que Gustave Kinck avait dû être tué trois ou quatre jours avant sa mère et ses frères et sœurs. Cette opinion fut confirmée par l'autopsie à laquelle on soumit le cadavre.

Dès que les constatations médicales et judiciaires furent accomplies, on transporta le cadavre sur une charrette garnie de paille, la même qui avait servi à transporter les cadavres de madame Kinck et de ses jeunes enfants ; cette charrette, recouverte d'une grosse toile grise, se dirigea vers la Morgue, sans être gardée par des soldats, pour ne pas impressionner la population parisienne.

Sur le champ funèbre, la foule restait toujours, cherchant instinctivement si l'on ne découvrirait pas le cadavre du père Kinck. Pourquoi pas ? Le système de Troppmann était démenti ; personne ne croyait plus à la culpabilité du père et du fils aîné : mais Troppmann pouvait le soutenir tant que leurs cadavres n'étaient pas découverts : maintenant impossible.

Et l'on cherchait et l'on auscultait le sol avec d'autant plus d'ardeur que l'on ne s'expliquait pas comment le septième cadavre était resté si longtemps enfoui à côté des autres.

Toute la soirée et toute la nuit les recherches continuèrent ; elles amenèrent seulement la découverte d'un mouchoir blanc à demi usé, déchiré en deux ; il n'en restait qu'une moitié, lacérée, mordue, tâchée de sang.

Il était neuf heures du soir quand cette trouvaille eut lieu ; elle avait été faite par M. Anciau, épicier au Petit Pantin ; ce fut encore un chien qui, en flairant avec obstination, A neuf heures, la nuit est tomb